

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

**N° D035_AVENANT n°1_Promesse de
vente_Aménagement du secteur des Thuys**

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mai 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h*), WAGNER Jean-Pierre.

Absent (0) :

Excusés (2) : PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE
VEZIN Pascale

Votants (18)

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 20 juillet et du 31 août 2023 le conseil municipal a approuvé la vente des parcelles cadastrées section AE n°263, 265, 267 et 268, et de 2/6^{ème} des parcelles cadastrées section AE n°262, 264 et 266 au profit de la société CARE PROMOTION ARC ALPIN au prix de 469 825,21 euros.

Il était prévu la réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes (27 appartements), de 12 logements en accession sociale à la propriété type BRS, de 36 à 39 logements en accession libre et d'un local destiné à une crèche ou à un autre service, pour une surface de plancher totale minimum d'environ 5 185 m².

L'Architecte des Bâtiments de France ayant imposé la conservation de la maison des Thuys compte-tenu de son intérêt patrimonial et de sa proximité avec l'église inscrite au titre des Monuments Historiques, la société CARE PROMOTION est contrainte de modifier la programmation initiale et de prolonger les délais mentionnés dans la promesse de vente signée le 29 août 2023.

La société CARE PROMOTION propose la réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes de 28 appartements, de 12 logements en accession sociale à la propriété type BRS, de 40 logements en accession libre et la suppression du local destiné à une crèche ou à un autre service, pour une surface de plancher totale inchangée.

Il est par ailleurs nécessaire de prolonger la date maximale de validité de la promesse de vente au 25 octobre 2025.

Les autres conditions de la promesse de vente restent inchangées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

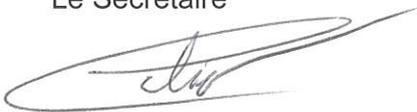
- **APPROUVE** la signature d'un avenant à la promesse de vente du 29 août 2023 pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes de 28 appartements, de 12 logements en accession sociale à la propriété type BRS, de 40 logements en accession libre, la suppression du local destiné à une crèche ou autre service, pour une surface de plancher totale minimum inchangée d'environ 5 185 m², et de reporter la date maximale de validité de la promesse de vente au 25 octobre 2025
- **AUTORISE** la société CARE PROMOTION ARC ALPIN à déposer toute demande d'autorisation de construire pour la réalisation du projet tel que décrit ci-avant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

